

# CERTIBIOCIDES

Formation réglementaire

Durée : 7H00 ou 21H00

## Certificat

### CERTIBIOCIDES

certificat à l'utilisation professionnelle et la distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels

**OBJECTIFS DE FORMATION** : à la fin de la formation, les participants seront capables de : choisir, utiliser et vendre les produits biocides dans le respect de la réglementation, de la santé et de l'environnement.

*Depuis le 9 octobre 2013, un "certificat à l'utilisation professionnelle et la distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels "ou certibiocide a été créé afin de permettre une utilisation plus sûre et plus efficace des produits biocides et de responsabiliser les entreprises concernées. L'obtention du certificat pour exercer ces activités est obligatoire au 1<sup>er</sup> juillet 2015.*

*La durée de validité est de 5 ans maximum ou jusqu'à la fin de validité du certiphyto qui a permis d'avoir l'accès à la formation réduite à 7h. Le Certificat doit être renouvelé.*

### CONTENUS

1 : Réglementation / 2 : produits rodenticides / 3 : produits désinfectants / 4 : produits insecticides / 5 : gestion des déchets

Les produits concernés :

Type produits 2 : désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux / TP 3 : pour l'hygiène vétérinaire / TP 4 : surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux / TP 8 : produits de protection du bois / TP 14 : rodenticides / TP 15 : avicides / TP18 : insecticides, acaricides, et autres produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes / TP 20 : lutte contre d'autres vertébrés

### MÉTIERIS VISÉS

Professionnels utilisant les produits phytosanitaires (agents de mairie, agriculteurs..)

### PUBLICS, PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES

Certificat individuel obligatoire pour les distributeurs / acheteurs de certains produits biocides exclusivement destinés aux professionnels



Les formateurs sont spécialisés en lutte contre les nuisibles (domaine 3D)

CFPPA DE VENOURS



### EVALUATION—VALIDATION

Test QCM et correction pour l'autoévaluation en fin de formation. Attestation de formation pour demander l'obtention du certificat individuel.

Formation Initiale et Renouvellement : Présence à l'intégralité de la formation validée par une attestation de formation

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Séance en présentiel

Cours magistral ; Exercices pratiques ; Lecture d'étiquettes ; Démonstration d'EPI ; Échanges de pratiques ; Retour d'expériences.

Diaporama ; Supports papiers

### MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

Être professionnel dans les secteurs d'activité concernés par le Certibio-cide.

Professionnels utilisant ou distribuant certains types de biocides : TP 8 – 14 – 15 – 18 – 20

Formation présentielle de 3 jours (21 heures).

Formation d'une journée seulement (7 heures) si le candidat est certifié certiphyto.

**Taux de réussite : 100%**  
**Taux d'appréciation : 69%**

### INFORMATIONS PRATIQUES

Dates : des sessions organisées régulièrement de septembre à mai.

Hébergement et restauration : possible sur demande

Accessibilité handicap : locaux accessibles à personne à mobilité réduite

### TARIFS & FINANCEMENTS

Tarif : 30 €/H

Financements : en fonction du statut et des organismes financeurs, prise en charge possible par l'employeur ou auto financement, formation disponible sur CFP

### POUR S'INSCRIRE

05 49 43 95 33 / [cfppa.venours@educagri.fr](mailto:cfppa.venours@educagri.fr)

CFPPA de Venours - 86480 ROUILLÉ

Réponse sous 8 jours

CFPPA DE VENOURS